



Année académique 2011-2012

Placement des nouveaux élèves à l'instrument

Chers parents, chers élèves,

Chaque année, le placement des nouveaux élèves à l'instrument suscite énormément d'interrogations.

Ce courrier devrait répondre à vos questions concernant la méthode de placement utilisée à l'Académie Grétry.

La dotation fixée par le ministère de la Communauté Française ne permet pas à l'Académie Grétry de placer directement tous les nouveaux élèves à un cours d'instrument.

Dès lors, une liste d'attente se crée et, avec elle, une règle de placement, la plus équitable possible. Les cours les plus souvent concernés sont **le piano, la percussion, le violon, le saxophone et la guitare**. Cette liste de placement est gérée automatiquement par un programme informatique.

L'Académie Grétry a décidé de classer ces élèves en fonction de leur niveau de **Formation Musicale**. Ceux qui ont terminé la formation musicale ont un degré de priorité maximum, les élèves du degré Formation 1^{ère} année, le degré de priorité le plus faible. Dans chaque degré de formation musicale, les élèves sont classés par ancienneté à l'académie, ensuite par ordre d'inscription (exemple : Un élève de 7 ans qui s'inscrit en formation musicale 1^{ère} année et qui a déjà suivi le préparatoire dans notre établissement sera prioritaire par rapport à un élève de 7 ans nouvellement inscrit)

Le placement des élèves **commence vers la mi-septembre**, laissant ainsi le temps aux anciens élèves de se réinscrire.

Les élèves sont **contactés par téléphone** (vérifiez qu'il soit bien correct au moment de l'inscription). Les places disponibles ainsi que l'horaire leur sont directement proposés. Il est demandé de répondre immédiatement à ces propositions. Les réservations provisoires ou les options ne sont malheureusement pas admises, car ingérables par notre personnel.

Peut-être est-il bon de réfléchir en famille à diverses possibilités d'horaire avant la mi-septembre, afin d'être prêt à nous répondre, le cas échéant.

Nous nous engageons chaque année à mettre tout en œuvre pour placer à l'instrument tous les élèves en attente ayant terminé et réussi la Formation Musicale 1^{ère} année. Nous ne pouvons cependant garantir ce placement, car il nous est impossible de prédire avec exactitude le nombre de places disponibles nécessaires pour satisfaire les demandes. L'attente, dans certains cas, pourrait être prolongée.

Souvent, à partir de la **fin du mois de septembre, il reste des places libres pour les élèves les moins prioritaires** (Formation musicale 1^{ère} année). Dans ce cas, ils sont placés par ancienneté dans l'établissement, puis par ordre d'inscription.

ARTS DE LA PAROLE – DANSE – MUSIQUE

Le placement ne s'arrête pas fin septembre. Les classes d'instruments peuvent être complétées tout au long de l'année. En cas d'abandon ou de désistement d'un élève, il est automatiquement remplacé par un autre.

Lorsque vous recevez un appel pour une place libre et que les plages horaires proposées ne vous conviennent pas, **vous ne perdez pas votre priorité.** Vous serez systématiquement recontactés en premier, jusqu'à ce qu'un horaire vous convienne.

Il est possible, au moment de l'inscription, de spécifier des desiderata d'horaires et de professeurs. Il en sera tenu compte, mais cela peut restreindre vos chances d'obtenir une place rapidement.

Il est possible de **s'inscrire à plusieurs cours d'instruments en liste d'attente**, mais, au moment où vous acceptez un cours, les autres cours en attente sont automatiquement supprimés. L'académie Grétry ne peut octroyer qu'un seul cours d'instrument par élève, chant y compris (le chant étant considéré comme un instrument).

Vers la fin du mois de septembre, il reste parfois des **places libres à certains instruments.** Vous pourrez vous y inscrire et suivre l'un de ces cours pendant un an. Si, au bout de l'année scolaire, cet essai n'est pas concluant, vous pourrez alors, au moment de votre réinscription, réitérer votre demande pour un autre instrument. Vous aurez alors atteint, grâce à la réussite de votre cours de Formation Musicale, un degré de priorité supplémentaire, vous permettant, en principe, d'accéder à ce cours dès le mois de septembre. Nous ne manquerons pas de vous communiquer via notre site internet et les tableaux d'affichage de l'académie, s'il échet, les différents instruments disposant encore de places.

Il ne nous est pas possible, durant le mois de septembre, d'établir des pronostics sur le nombre de places disponibles ou le moment exact où vous serez contacté, les anciens élèves pouvant se réinscrire jusque fin septembre, rien n'est calculé définitivement avant la fin de ce mois. Seule certitude, **les élèves prioritaires seront placés à partir de la mi-septembre.**

Il ne nous est pas possible non plus de vous donner des délais de placement après le mois de septembre, les classes étant remplies à cette date et le placement ne dépendant plus que d'un abandon ou un désistement, ce que nous ne pouvons prévoir.

Votre priorité augmente avec le temps d'attente (en principe, maximum 1 an). Pour espérer valider cette priorité, vous devez au préalable vous inscrire à l'académie, suivre régulièrement les cours de Formation Musicale et réussir l'examen de fin d'année.

Le cours de Formation Musicale est indispensable au bon suivi de votre cours d'instrument. Au cours de la première année, les notions acquises à ce cours pendant votre temps d'attente vous permettront d'aborder avec plus d'aisance et d'efficacité votre cours d'instrument le moment venu.

Ce n'est pas du temps perdu !

Frédéric Collinet,
Sous-directeur.

ARTS DE LA PAROLE – DANSE – MUSIQUE